



Frais de sécurité : accord trouvé entre l'Etat de Neuchâtel et Xamax

Pas de hooligans à Neuchâtel !

Neuchâtel Xamax SA et le Département de la justice, de la sécurité et des finances communiquent :

L'Etat de Neuchâtel et Neuchâtel Xamax décident d'unir leurs forces pour lutter ensemble contre les auteurs de troubles lors des matchs de football à La Maladière. Le but de l'opération est de parvenir à réduire les incidents avant, pendant et après les matchs, dans et hors du stade, afin de pouvoir limiter au strict nécessaire les moyens policiers mis en œuvre et, par conséquent, les frais en découlant.

Se fondant sur la nouvelle loi sur la police neuchâteloise, le Conseil d'Etat a adopté le 23 juin 2008 un arrêté relatif à la facturation des frais de sécurité publique des manifestations sportives exposées à la violence. Selon cet arrêté, les clubs sportifs neuchâtelois pourraient être appelés à participer aux frais de sécurité engendrés à l'occasion de manifestations au cours desquelles des comportements violents sont à craindre. Neuchâtel Xamax et le Hockey Club La Chaux-de-Fonds ont contesté cet arrêté par un recours déposé devant le Tribunal fédéral.

Accord formalisé par une convention

Une discussion s'est engagée entre Neuchâtel Xamax et le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) s'agissant du sort des frais de sécurité durant la saison 2008-2009. Au terme de réunions fructueuses, les deux parties sont parvenues à un accord formalisé dans une convention.

Le but poursuivi par les deux parties est de parvenir à réduire de manière drastique les troubles qui émaillent trop souvent les événements sportifs. De la sorte, les dispositifs policiers pourront également être réduits, avec pour corollaire, une diminution importante des frais y relatifs.

Neuchâtel Xamax et la Police neuchâteloise collaboreront de manière étroite s'agissant tant de l'analyse du risque présenté par les rencontres se disputant à la Maladière que des mesures à mettre en place. De même, avant, durant et après les rencontres, le service d'ordre privé de Neuchâtel Xamax et la Police neuchâteloise travailleront de concert.

Engagements respectifs

Neuchâtel Xamax s'engage à respecter strictement les règlements et directives de la Swiss Football League en matière de sécurité et à faire régner l'ordre parmi les clubs de supporters, notamment en excluant les personnes qui se rendent coupables d'actes d'incivilité ou de violence. Le cas échéant, la Police neuchâteloise prendra également à l'encontre de ces personnes les mesures d'interdiction de périmètre que prévoit la loi fédérale sur les mesures de sécurité intérieure et dénoncera les auteurs aux autorités pénales compétentes.

De son côté, le DJSF comptabilisera les frais de sécurité engendrés par les matchs de Neuchâtel Xamax mais n'enverra aucune facture au club jusqu'à la décision du Tribunal fédéral, mais au plus tard jusqu'à la fin de la saison 2008-2009. Au terme de cette période, les deux parties tireront un bilan de leur collaboration. Selon les résultats obtenus, une part plus ou moins importante des frais de sécurité sera mise à la charge du club de football.

L'Etat de Neuchâtel soutiendra dans les limites de ses possibilités toutes les initiatives que Neuchâtel Xamax – ou d'autres clubs de football – entreprendront auprès de la Swiss Football League pour responsabiliser davantage les clubs pour le comportement de leurs supporters lors de déplacement à l'extérieur. Il n'est en effet pas admissible que le club recevant soit seul à devoir supporter les frais de sécurité et d'intervention générés par le comportement violent et imbécile des hordes de supporters du club visiteur, dont on a bien souvent l'impression qu'ils se déplacent davantage pour semer le trouble et s'enivrer que pour soutenir leur équipe.

Les deux parties se félicitent de cet aboutissement heureux et remercient toutes les personnes qui se sont engagées pour arriver à ce résultat.

Neuchâtel, le 17 novembre 2008